



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 15 mai 2020

**DÉCONFINEMENT**

**Les maires avec la préfecture préparent la réouverture de l'accès aux plages**

Ce vendredi 15 mai, une audio-conférence vient de se tenir avec les maires de l'archipel, ainsi que l'association des maires de Guadeloupe sous l'égide de la préfecture pour préparer la réouverture de l'accès aux plages.

Aujourd'hui, l'accès aux plages est interdit dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Seul un arrêté préfectoral peut l'autoriser dans des conditions précises et sur proposition du maire.

Dans cette optique, la préfecture en lien avec les services de l'État\* a adressé à chacun des maires qui ont fait une demande de réouverture, une fiche pratique pour leur permettre de s'organiser.

Cette organisation doit prévoir un certain nombre de mesures pour minorer le risque de propagation du virus : organisation physique de la distanciation et des contrôles, barriérage, stationnement, détermination des horaires...

La réunion de ce jour avait pour objectif de préciser ces principes et de répondre à toutes les questions des maires et de leurs équipes. Ces derniers doivent désormais transmettre au préfet leurs propositions affinées pour le mardi 19 mai.

Si ces propositions sont conformes aux mesures sanitaires en vigueur, et si les contrôles sur la qualité des eaux de baignade le permettent, le représentant de l'État établira, un arrêté commune par commune, autorisant l'accès aux plages qui pourrait s'appliquer à partir du week-end de l'Ascension.

*\*Direction de la mer, direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, agence régionale de Santé, forces de l'ordre.*